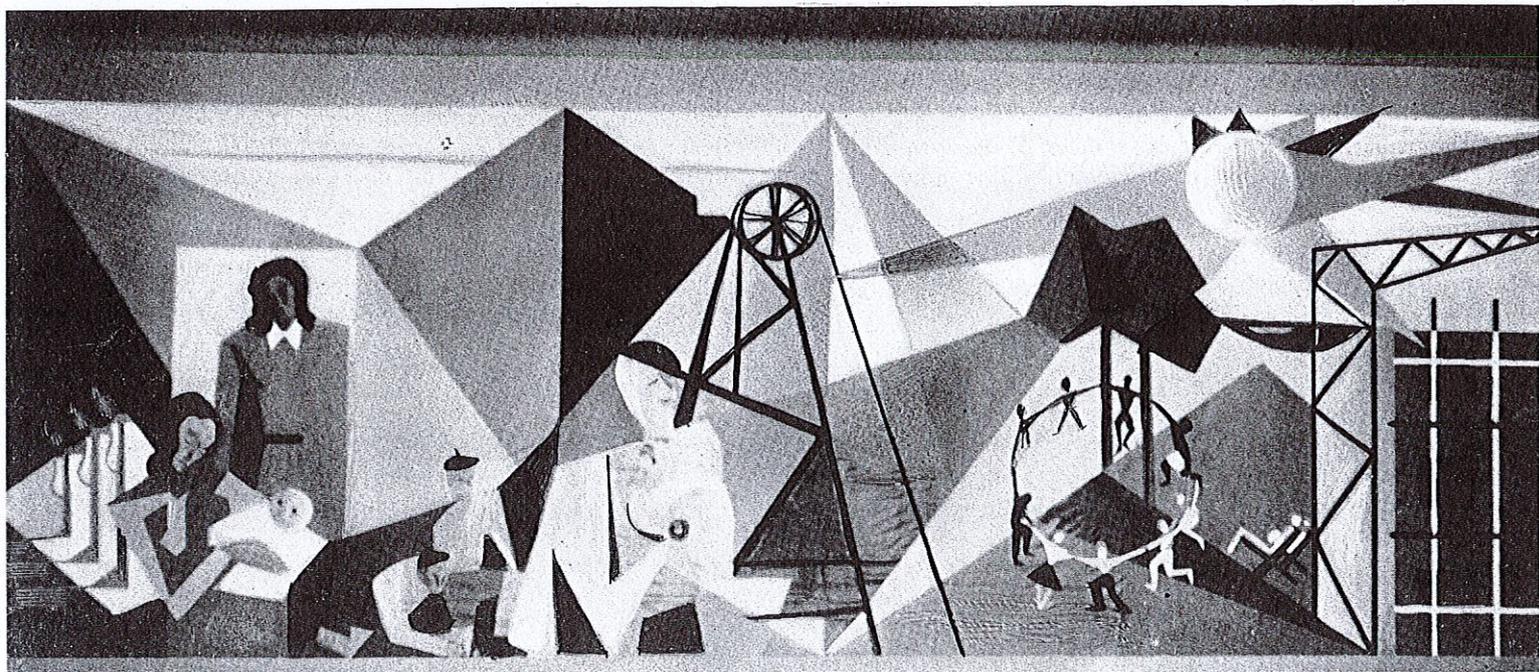


UNION RÉGIONALE DE SOCIÉTÉS DE SECOURS MINIÈRES DU NORD

LENS (Pas-de-Calais)



l'Équipement sanitaire de la circonscription

DE L'UNION RÉGIONALE DE SOCIÉTÉS
DE SECOURS MINIÈRES DU NORD

Pour exposer complètement le développement des institutions sanitaires qui concourent à assurer l'intégrité de la santé physique des mineurs du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais et des membres de leur famille, il faudrait une étude plus large et plus approfondie qui n'est pas le propos de ces quelques pages.

Le but visé est de présenter une vue d'ensemble de ce qui existe et de marquer une étape dans l'équipement sanitaire mis à la disposition des ressortissants de la Sécurité Sociale dans les Mines.

Pour situer cette étape, il est bon de rappeler les origines du régime particulier dont bénéficie la profession minière.



un peu d'histoire

L'évolution du régime de protection des travailleurs des mines contre le risque de maladie a été marquée par les étapes suivantes :

C'est à l'**initiative privée** que sont dues les premières institutions d'assurances garantissant les salariés des mines contre les risques sociaux. Ces institutions commencent à fonctionner dès le début du XIX^e siècle et se généralisent dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Elles étaient constituées dans le cadre de chaque exploitation. Leur existence n'était pas garantie par la loi et reposait sur l'accord des intéressés.

En 1894, une loi du 29 juin instaure un régime obligatoire de prévoyance pour tous les ouvriers et les employés des mines.

L'assurance maladie restait confiée à des « Sociétés de Secours », véritables prolongements des anciennes

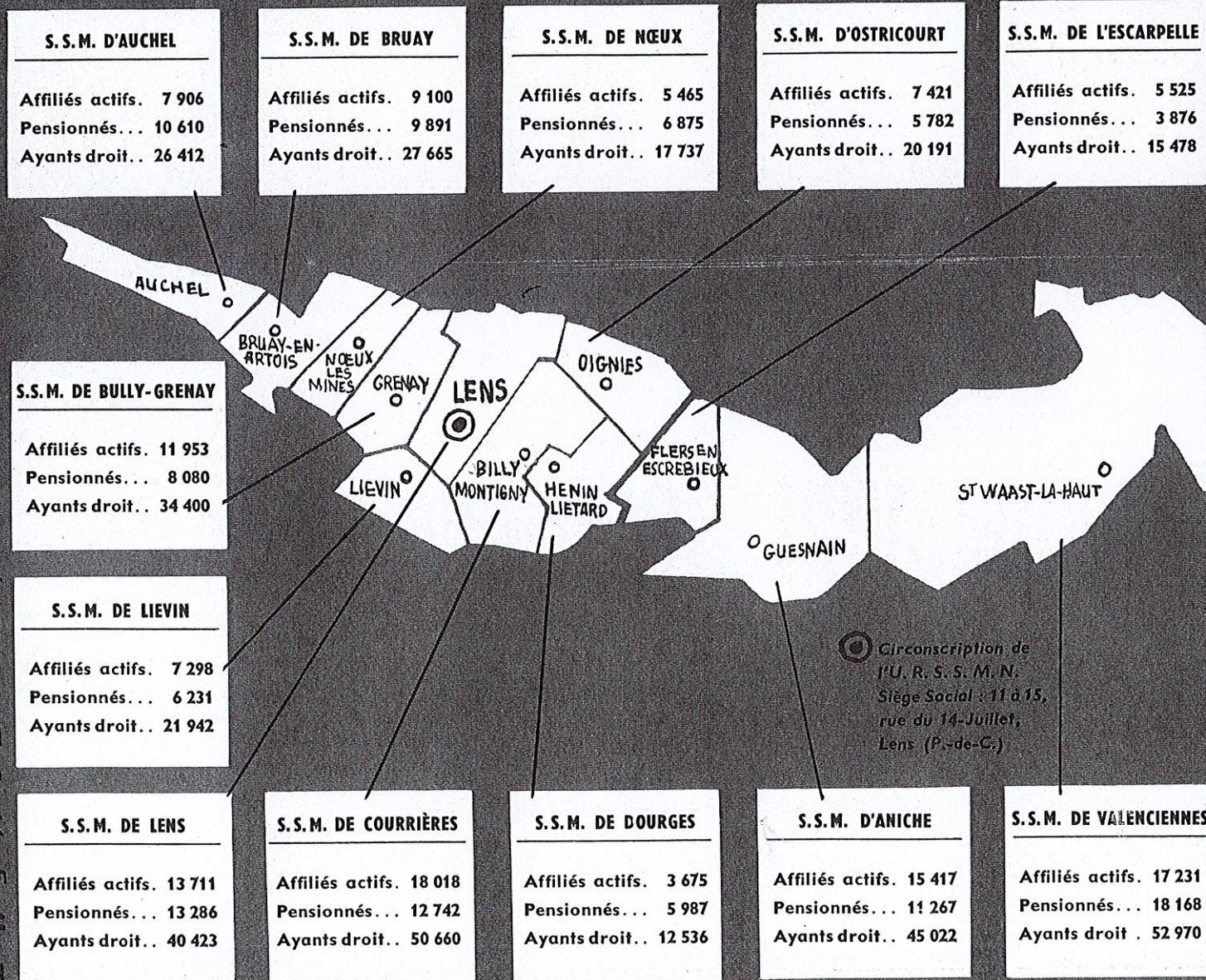
« Caisses » qui se trouvaient ainsi officialisées. Ces Sociétés de Secours, érigées en mutuelles, fonctionnaient sous le contrôle des ouvriers et des exploitants. La nature et la quotité des prestations étaient laissées à l'initiative de chaque Société de Secours qui devait les fixer dans ses statuts.

Ce régime a été profondément remanié par une loi du 21 mars 1930, dont l'objet essentiel était de donner aux Sociétés de Secours une base financière plus stable. C'est également à partir de cette époque que les réalisations sanitaires des Sociétés de Secours minières ont vu le jour. Elles devaient constituer, grâce à la clairvoyance de leurs promoteurs, les premiers éléments de l'équipement sanitaire que nous connaissons actuellement.

Le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 a réalisé pour les mineurs une réforme analogue à celle opérée par l'ordonnance du 4 octobre 1945 pour le régime général. L'assurance maladie-maternité restait confiée à des Sociétés de Secours minières, mais celles-ci étaient désormais rapprochées dans un cadre commun et dotées de

DÉPARTEMENT DU PAS - DE - CALAIS

DÉPT DU NORD



DÉPARTEMENT DU PAS - DE - CALAIS

DÉPARTEMENT DU NORD

solides liens d'interdépendance, aux plans régional et national, afin de garantir leur stabilité.

QUELLE EST LA STRUCTURE DE L'ÉDIFICE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE MINIÈRE ?

Les organismes de base, homologues des Caisses Primaires du Régime Général, sont les Sociétés de Secours Minières au nombre de 47 pour la France métropolitaine.

Au niveau de chaque Bassin Minier, on trouve une Union Régionale de Sociétés de Secours Minières qui assume, en plus de ses attributions analogues à celles d'une Caisse Régionale et d'une Caisse d'Allocations Familiales, un rôle de coordination et de promotion de l'Action Sanitaire et Sociale dans la Région.

Au plan national est placée la CAISSE AUTONOME NATIONALE de Sécurité Sociale dans les Mines, organisme central et gestionnaire des risques invalidité, vieillesse et décès (pension de survivant).

En ce qui concerne le Bassin Nord-Pas-de-Calais, le décret du 27 novembre 1946 et les textes pris pour son application ont réalisé une concentration en opérant le regroupement de 17 Sociétés de Secours pour les ramener à 12 et en créant l'UNION RÉGIONALE de Sociétés de Secours Minières du Nord dont le siège est à LENS.

La population minière du Bassin du Nord-Pas-de-Calais représente environ la moitié de celle de tous les Bassins miniers de France et son importance se traduit par les chiffres globaux suivants au 31 décembre 1961 :

Nombre de cotisants actifs	122 720
Nombre de pensionnés et divers	112 795
Nombre d'ayants droit d'actifs et de pensionnés	365 436

TOTAL 600 951

La carte ci-contre indique la répartition des bénéficiaires entre les 12 Sociétés de Secours Minières de la région.

FONDEMENT DES RÉALISATIONS SANITAIRES



Avant l'institution de la Sécurité Sociale dans les Mines, par le décret du 27 novembre 1946, les consultations médicales étaient souvent effectuées dans des locaux insuffisamment adaptés aux besoins, appelés « chambres ».

Elles avaient lieu fréquemment, soit sur le carreau des fosses, dans des locaux comprenant une salle d'attente, salle de soins, et un cabinet médical, soit encore dans une ou deux pièces prêtées, pour la circonstance, par l'habitant ou par un commerçant. Les examens médicaux, pratiqués dans ces conditions, ne pouvaient être la plupart du temps que superficiels, avec une instrumentation sommaire.

Il y a lieu de signaler toutefois que durant cette période, et grâce à une gestion prudente, certaines sociétés de secours, à l'avant-garde du progrès médical, ont réalisé, avec leurs propres ressources, quelques centres de spécialités, des pharmacies mutualistes et quelques cabinets dentaires.

Dès l'instauration de la médecine à temps plein, en 1950, il a fallu donner au

corps médical qui allait réserver entièrement son activité au profit des mineurs et des membres de leur famille, les possibilités matérielles d'exercer une médecine de qualité.

Pour doter les Sociétés de Secours Minières d'un armement médical capable de répondre aux nécessités d'une médecine moderne, l'UNION RÉGIONALE de Sociétés de Secours Minières a élaboré, en liaison avec les Sociétés de Secours Minières, un vaste programme d'équipement sanitaire dont le financement a été assuré à l'aide de prêts accordés par la CAISSE AUTONOME NATIONALE.

Grâce aux efforts conjugués de ces organismes, il a été possible de réaliser la majeure partie de l'équipement indispensable à cette nouvelle forme de la médecine dans le régime minier.

Le développement auquel est parvenu cet équipement nous amène à décrire ses caractéristiques et à le présenter tel qu'il existe au 31 décembre 1961 aux différents degrés de cette médecine.

l'Équipement de la médecine de base ou du 1^{er} degré

SALLÉS DE CONSULTATIONS OU DISPENSAIRES DE SOINS

La circonscription territoriale des Sociétés de Secours Minières est découpée en un certain nombre de secteurs médicaux confiés dans une proportion de 90 % à des médecins à temps plein. Selon l'importance de ces secteurs, le médecin consacre son activité à 1 000-1 200 affiliés actifs ou pensionnés et aux membres de leurs familles soit à environ 3 000 à 3 500 bénéficiaires.

Chaque secteur médical est équipé d'un dispensaire de soins comprenant : salle d'attente - bureau de l'infirmière - salle de soins infirmiers - box de déshabillage - cabinet médical - salle de radioscopie et toute l'instrumentation médicale nécessaire.

Ces dispensaires fonctionnent, soit dans des locaux préalablement aménagés, soit dans des immeubles construits suivant un plan-type élaboré par le Service Immobilier de la CAISSE AUTONOME NATIONALE. On remarquera sur la photographie de ce plan la répartition rationnelle des différentes salles. A l'étage de la plupart des dispensaires est aménagé le logement de l'infirmière affectée au secteur.

Le médecin, aidé par l'infirmière, assure au moins cinq demi-journées de consultations par semaine au dispensaire. Les visites à domicile sont effectuées alternativement le matin et l'après-midi.

Afin de donner une idée de l'importance de l'équipement du premier degré réalisé par les Sociétés de Secours Minières, nous mettrons en parallèle, pour chacune d'elles, le nombre des bénéficiaires d'une part, et le nombre de médecins, d'infirmières, de salles de consultations, affectés, d'autre part, à cette population.

S.S.M. DE VALENCIENNES

Bénéficiaires.....	88 369
Médecins à temps plein	31
— à temps partiel	6
Infirmières.....	23
Dispensaires.....	34
dont Dispens. modern.	24

S.S.M. D'ANICHE

Bénéficiaires.....	71 706
Médecins à temps plein	24
— à temps partiel	5
Infirmières.....	26
Dispensaires.....	32
dont Dispens. modern.	5

S.S.M. DE L'ESCARPELLE

Bénéficiaires.....	24 879
Médecins à temps plein	9
— à temps partiel	3
Infirmières.....	10
Dispensaires.....	8
dont Dispens. modern.	3

S.S.M. D'OSTRICOURT

Bénéficiaires.....	33 394
Médecins à temps plein	10
— à temps partiel	4
Infirmières.....	7
Dispensaires.....	7
dont Dispens. modern.	4

S.S.M. D'AUCHEL

Bénéficiaires.....	44 928
Médecins à temps plein	12
— à temps partiel	9
Infirmières.....	14
Dispensaires.....	25
dont Dispens. modern.	5

S.S.M. DE COURRIÈRES

Bénéficiaires.....	81 420
Médecins à temps plein	20
— à temps partiel	2
Infirmières.....	20
Dispensaires.....	17
dont Dispens. modern.	11

S.S.M. DE DOURGES

Bénéficiaires.....	22 198
Médecins à temps plein	9
— à temps partiel	2
Infirmières.....	9
Dispensaires.....	8
dont Dispens. modern.	6

S.S.M. DE LENS

Bénéficiaires.....	67 420
Médecins à temps plein	21
— à temps partiel	4
Infirmières.....	11
Dispensaires.....	20
dont Dispens. modern.	9

S.S.M. DE BRUAY

Bénéficiaires.....	46 656
Médecins à temps plein	14
— à temps partiel	2
Infirmières.....	14
Dispensaires.....	14
dont Dispens. modern.	3

S.S.M. DE BULLY-GRENAY

Bénéficiaires.....	54 433
Médecins à temps plein	11
— à temps partiel	7
Infirmières.....	5
Dispensaires.....	10
dont Dispens. modern.	5

S.S.M. DE NŒUX

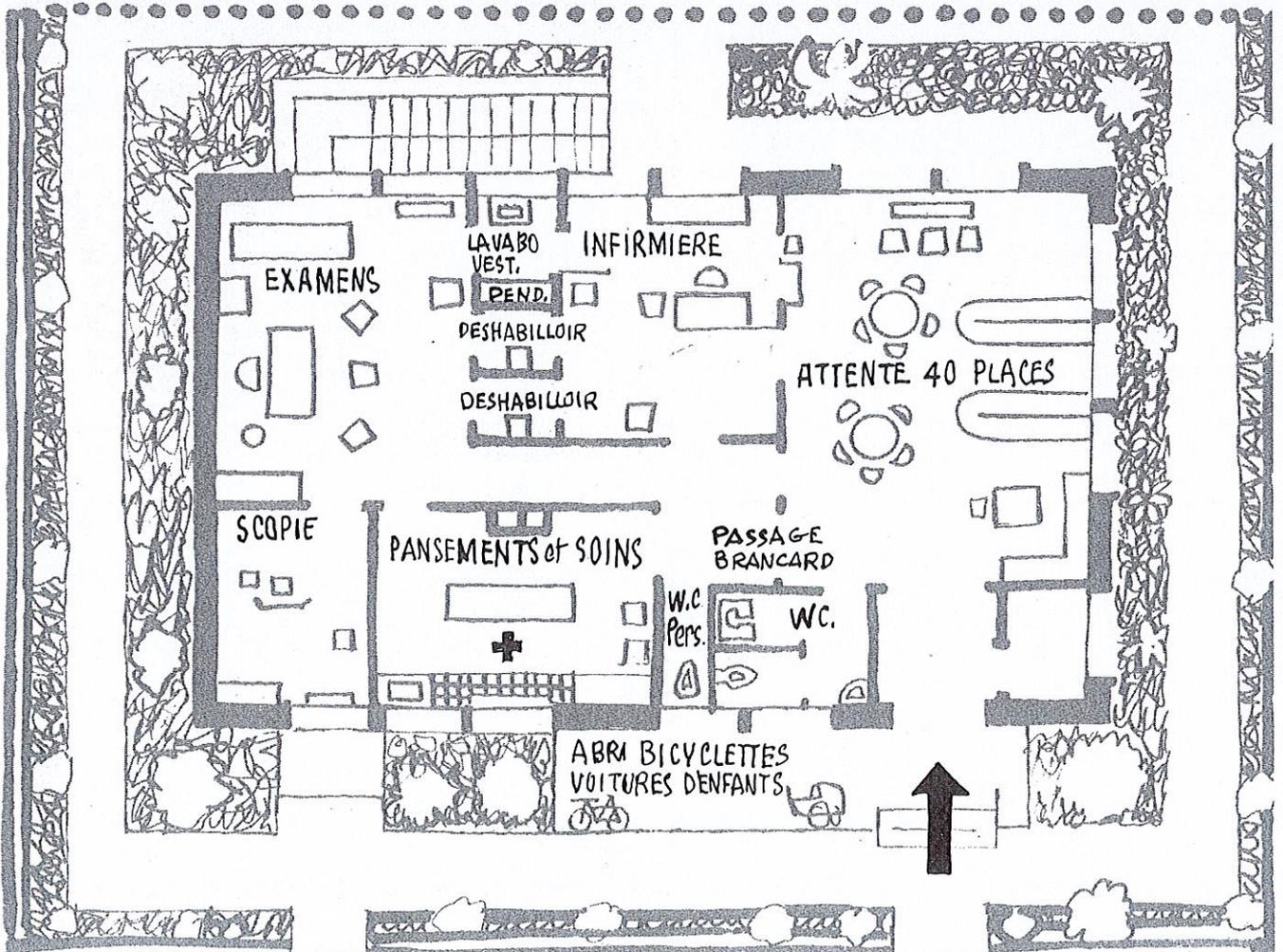
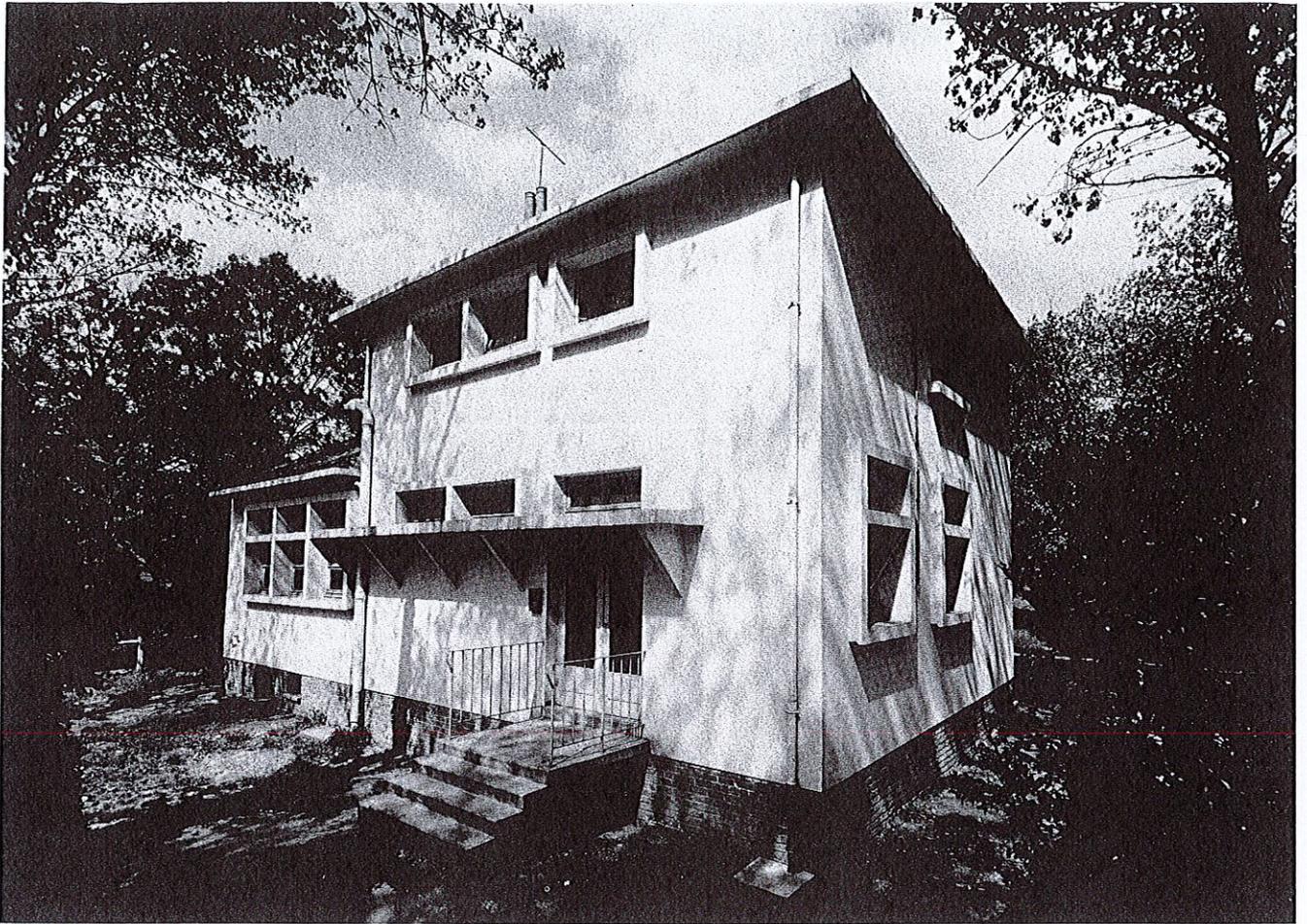
Bénéficiaires.....	30 077
Médecins à temps plein	11
— à temps partiel	1
Infirmières.....	12
Dispensaires.....	11
dont Dispens. modern.	7

S.S.M. DE LIEVIN

Bénéficiaires.....	35 471
Médecins à temps plein	11
— à temps partiel	4
Infirmières.....	11
Dispensaires.....	11
dont Dispens. modern.	9

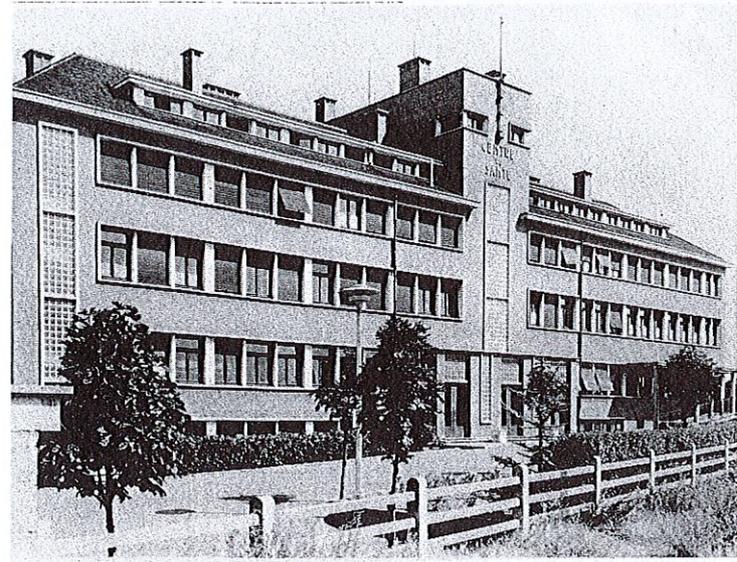
En résumé, la clientèle des 183 médecins à temps plein est constituée par 549.000 bénéficiaires, alors qu'il n'est confié aux 49 médecins à temps partiel ou à contrat particulier que 51.950 bénéficiaires.

Dispensaire de soins et consultations de nourrissons



Plan-type d'une salle de consultations

l'équipement du second degré des médecins spécialistes



Centre de Santé de la S. S. M. d'Auchel.

Alors que l'équipement de la médecine de base permet aux omnipraticiens des secteurs médicaux de dépister et de soigner les affections courantes, l'équipement du second degré est constitué principalement par des Centres de Santé dans lesquels fonctionnent des consultations de spécialistes pour les différentes disciplines.

Il existe actuellement 11 Centres de Santé dont 4 ont été construits depuis 1950 (Auchel, Courrières, Bruay et Aniche). Deux de ces Centres doivent prochainement disparaître pour laisser place à des constructions nouvelles (Liévin et Oignies). Enfin, un projet sera bientôt mis en chantier (Valenciennes).

Selon leur importance, on y trouve les services de pneumo-physiologie, gastro-entérologie, oto-rhino-laryngologie, rhumatologie, urologie, ophtalmologie, dermatologie, pédiatrie, gynécologie, neuro-psychiatrie, cardiologie, chirurgie, chirurgie infantile, orthopédie, radiologie et un service de médecine générale assuré par un consultant qualifié.

De même, des laboratoires d'analyses biologiques dont nous parlerons plus loin permettent aux spécialistes de faire effectuer rapidement les différents examens qui leur sont utiles.

Les spécialistes assurent généralement ces consultations à temps partiel. Toutefois, l'importance prise par certaines disciplines a permis à quelques Sociétés de Secours Minières de créer des postes à temps plein.

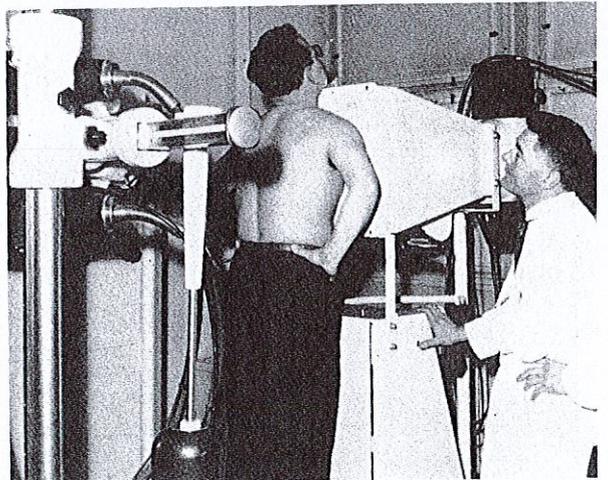
En outre, certaines Sociétés de Secours Minières se sont attachées récemment les services de masseurs-kinésithérapeutes.

Ci-dessus, une vue d'un Centre de Santé.

Ci-contre et pages suivantes, douze photos de différents services de spécialités avec indication de leur variété et du nombre de praticiens qui les animent.

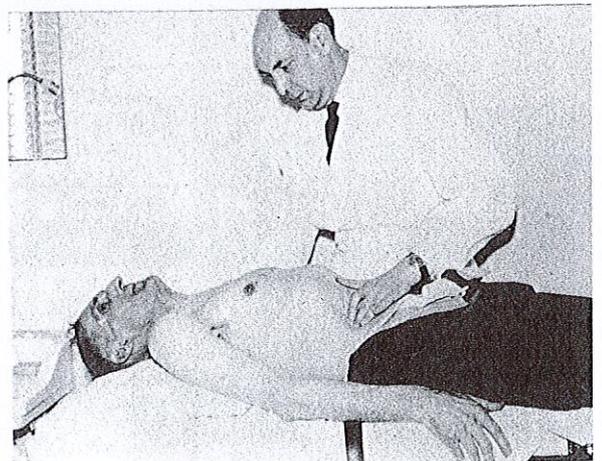
S. S. M. DE VALENCIENNES

Médecins spécialistes...	7
Infirmières.....	1
pneumo-physiologie...	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Cardiologie.....	1
Orthopédie.....	1
Médecin consultant ...	1



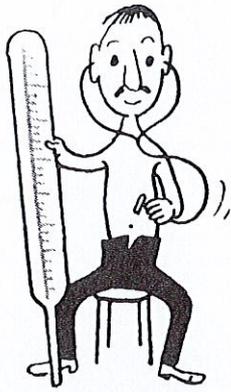
S. S. M. D'ANICHE

Médecins spécialistes...	11
Infirmières.....	6
Pneumo-physiologie..	1
Gastro-entérologie	1
O. R. L.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Cardiologie.....	1
Chirurgie infantile	1
Orthopédie.....	1



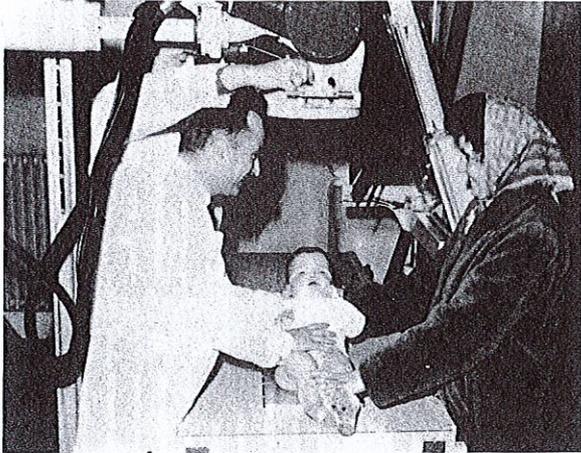
S.S.M. DE L'ESCARPELLE

Médecins spécialistes ..	8
Infirmières	1
Pneumo-physiologie ..	1
Gastro-entérologie ..	1
O. R. L.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Cardiologie.....	1
Radiologie.....	1
Masseur - kinésithérapeute	1



S.S.M. D'AUCHEL

Médecins spécialistes ..	10
Infirmières	8
Pneumo-physiologie ..	1
Gastro-entérologie ..	1
O. R. L.....	1
Rhumatologie.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Radiologie	1
Médecin consultant ..	1
Masseur - kinésithérapeute	1



S.S.M. DE COURRIÈRES

Médecins spécialistes ..	17
Infirmières	3
Pneumo-physiologie ..	1
Gastro-entérologie ..	1
O. R. L.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Gynécologie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Cardiologie.....	1
Orthopédie.....	1
Radiologie.....	1
Médecin consultant ..	1



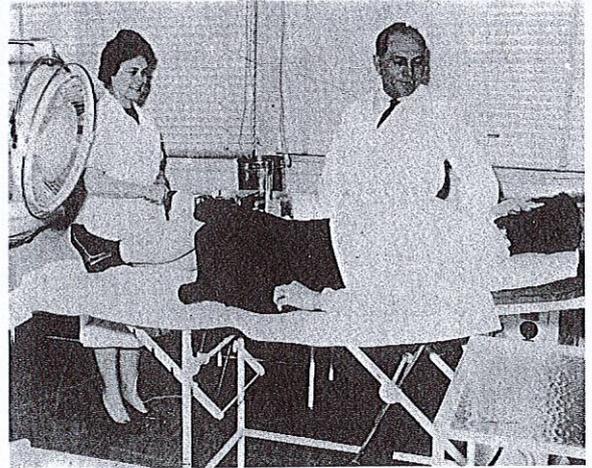
S.S.M. D'OSTRICOURT

Médecins spécialistes ..	9
Infirmières	1
Gastro-entérologie ..	1
O. R. L.....	1
Rhumatologie.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Cardiologie.....	1



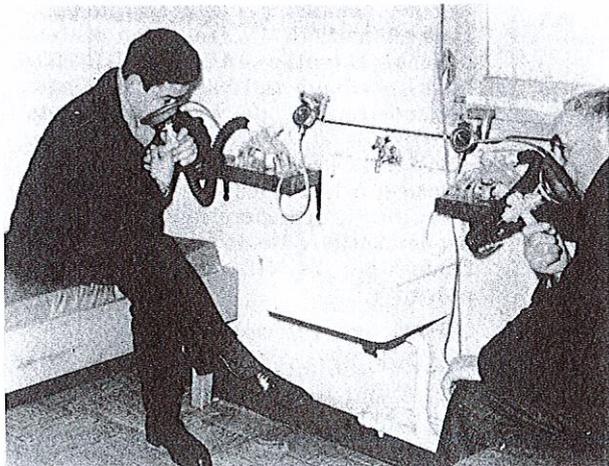
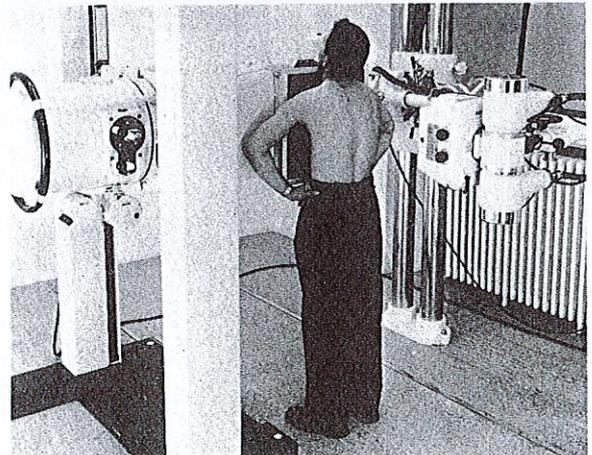
S.S.M. DE DOURGES

Médecins spécialistes ..	14
Infirmières	1
Pneumo-physiologie ..	1
Gastro-entérologie ..	1
O. R. L.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Gynécologie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Cardiologie.....	1
Chirurgie.....	1
Radiologie.....	1
Médecin consultant ..	1

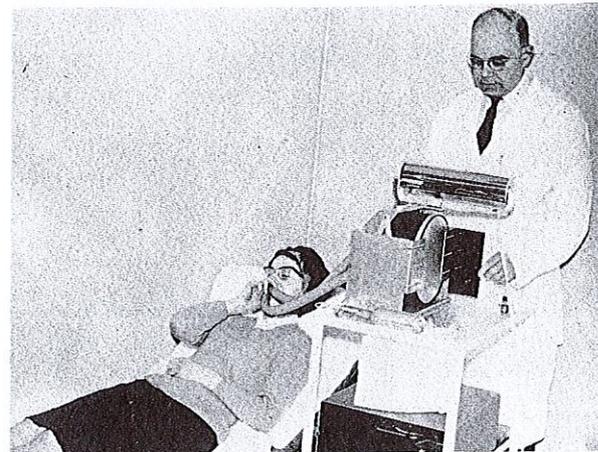


S.S.M. DE LENS

Médecins spécialistes ..	9
Infirmières	5
Pneumo-physiologie ..	1
Gastro-entérologie ..	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Gynécologie.....	1
Chirurgie.....	1
Radiologie.....	1
Médecin consultant ..	1

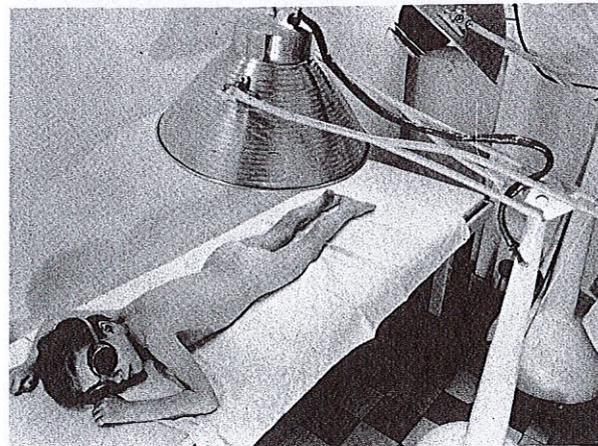


•• L'ÉQUIPEMENT DES MÉDECINS SPÉCIALISTES



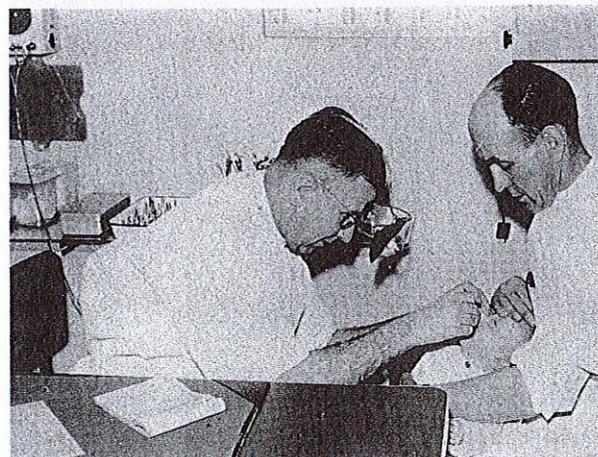
S.S.M. DE BRUAY

Médecins spécialistes..	7
Infirmières.....	1
Pneumo-phtisiologie... 1	
O. R. L.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Gynécologie.....	1
Cardiologie.....	1
Chirurgie.....	1
Chirurgie infantile	1
Orthopédie.....	1
Radiologie.....	1
Médecin consultant ...	1
Masseur - kinésithé- rapeute	1



S.S.M. DE BULLY-GRENEY

Médecins spécialistes..	8
Infirmières.....	2
Pneumo-phtisiologie... 1	
Gastro-entérologie	1
O. R. L.....	1
Rhumatologie.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Gynécologie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Cardiologie.....	1
Chirurgie.....	1
Médecin consultant ...	1



S.S.M. DE NŒUX

Médecins spécialistes..	8
Infirmières.....	2
Pneumo-phtisiologie... 1	
Gastro-entérologie	1
O. R. L.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Gynécologie.....	1
Neuro-psychiatrie	1
Cardiologie.....	1
Radiologie.....	1
Masseur - kinésithé- rapeute	1



S.S.M. DE LIEVIN

Médecins spécialistes..	10
Infirmières.....	2
Gastro-entérologie	1
O. R. L.....	1
O. P. H.....	1
Dermatologie.....	1
Pédiatrie.....	1
Gynécologie.....	1
Cardiologie.....	1
Chirurgie.....	1
Chirurgie infantile	1
Radiologie.....	1
Médecin consultant ...	1
Masseur - kinésithé- rapeute	1

l'équipement en matière de protection maternelle et infantile

Sur le plan de la prévention, des efforts importants ont été entrepris afin de lutter contre la mortalité infantile particulièrement sévère dans la région Nord-Pas-de-Calais. Les consultations de nourrissons constituent l'un des moyens mis en œuvre afin d'assurer la protection des enfants du 1^{er} âge.

Pour compléter l'équipement existant en matière de Protection Maternelle et Infantile, l'UNION RÉGIONALE a adopté en 1960 un programme de construction de consultations de nourrissons et de logements pour les Assistantes sociales et les Puéricultrices associées à la Protection Maternelle et Infantile. Ce programme qui sera réalisé par les Sociétés de Secours Minières et financé par l'UNION RÉGIONALE, prévoit :

- 1° La construction de :
 - 37 consultations de nourrissons dont 8 sont en service;
 - 32 logements pour personnel médico-social dont 11 sont occupés;

2° L'aménagement complémentaire de 15 consultations de nourrissons.

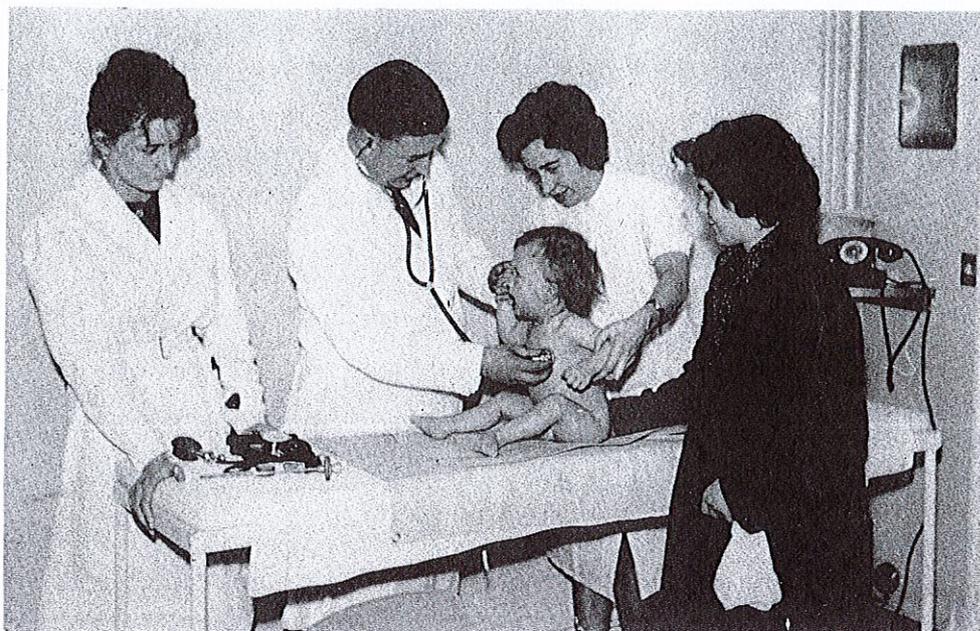
En outre, l'UNION RÉGIONALE a fourni le matériel complet, spécialement adapté, à 50 consultations de nourrissons, afin d'améliorer leurs conditions techniques de fonctionnement.

Selon les termes de M. le Professeur LELONG, « la consultation de nourrissons est le pilier de l'édifice de préservation de la première enfance ».

L'équipe constituée par un médecin (généralement le médecin traitant du secteur), l'assistante sociale et la puéricultrice du secteur réalise dans la consultation le contrôle périodique et systématique de la santé et de la croissance des nourrissons.

Les tableaux ci-contre indiquent la répartition des 52 consultations de nourrissons qui sont gérées actuellement par les Sociétés de Secours Minières ainsi que celle du personnel médico-social qui, en plus des médecins, concourt à la Protection Maternelle et Infantile.

Les Sociétés de Secours Minières d'ANICHE et de l'ESCARPELLE ne



● Une consultation de nourrissons

S. S. M. DE VALENCIENNES	
Consultations gérées.....	6
Assistants sociales.....	7
Puéricultrices...	6

S. S. M. D'OSTRICOURT	
Consultations gérées.....	2
Assistants sociales.....	2
Puéricultrices...	2

S. S. M. D'ACHEL	
Consultations gérées.....	2
Assistants sociales.....	3
Puéricultrices...	2

S. S. M. DE COURRIÈRES	
Consultations gérées.....	5
Assistants sociales.....	6
Puéricultrices...	5

S. S. M. DE DOURGES	
Consultations gérées.....	1
Assistants sociales.....	1
Puéricultrices...	1

S. S. M. DE LENS	
Consultations gérées.....	10
Assistants sociales.....	5
Puéricultrices...	2

S. S. M. DE BRUAY	
Consultations gérées.....	1
Assistants sociales.....	4
Puéricultrices...	1

S. S. M. DE BULLY-GRENAY	
Consultations gérées.....	8
Assistants sociales.....	3
Puéricultrices...	2

S. S. M. DE NŒUX	
Consultations gérées.....	9
Assistants sociales.....	2
Puéricultrices...	1

S. S. M. DE LIEVIN	
Consultations gérées.....	8
Assistants sociales.....	3
Puéricultrices...	2

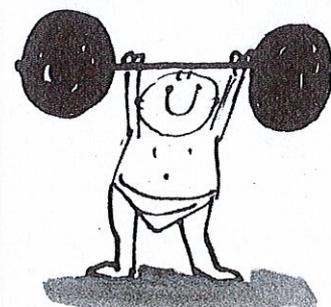


géraient pas de consultations de nourrissons au 31 décembre 1961. Toutefois, pour ces deux Sociétés de Secours Minières, 4 consultations seront mises en service en 1962. Le personnel médico-social est composé de :

— 5 assistantes sociales et de 4 puéricultrices à la Société de Secours d'ANICHE;

— 2 assistantes sociales et de 1 puéricultrice à la Société de Secours de l'ESCARPELLE.

La coordination des assistantes sociales est assurée au siège de l'UNION RÉGIONALE par une assistante sociale régionale, secondée par une assistante adjointe et, en ce qui concerne l'activité des puéricultrices, par une puéricultrice adjointe.



les œuvres réalisées



Pharmacie mutualiste de la S. S. M. Dourges

1

LES PHARMACIES MUTUALISTES

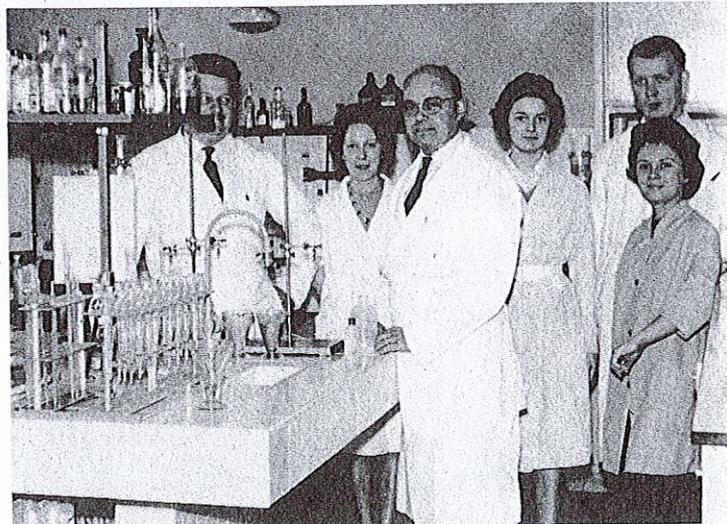
On désigne généralement sous ce vocable un ensemble de réalisations, effectuées dans le cadre de la mutualité, qui permettent aux Sociétés de Secours Minières de mettre à la disposition de leurs ressortissants des prestations en nature ou des services adaptés aux besoins de ceux-ci, dans les meilleures conditions économiques compatibles avec la qualité de ces prestations ou de ces services.

Nous passerons en revue les œuvres réalisées par les Sociétés de Secours Minières qui étaient en service au 31 décembre 1961.

Il existe actuellement dans la circonscription de l'UNION RÉGIONALE 35 pharmacies mutualistes dont le chiffre d'affaires global en 1961 a été de 29 000 000 NF environ. Desservant la majeure partie de la population minière, les pharmacies mutualistes réalisent, en groupant leurs achats, des économies substantielles qui influent favorablement sur la gestion de l'assurance maladie.

Le nombre des pharmacies mutualistes des Sociétés de Secours Minières, ainsi que les personnels qui y sont affectés varient selon l'importance et la répartition géographique des bénéficiaires.

Le programme de réalisations sanitaires et sociales prévoit l'aménagement ou la construction de 8 nouvelles pharmacies mutualistes.



Laboratoire de Billy-Montigny

2

LES LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES

Toutes les pharmacies mutualistes effectuent les analyses courantes de recherche d'albumine, de sucre, d'acétone, etc.

En ce qui concerne les analyses biologiques, les assurés des Sociétés de Secours Minières peuvent avoir recours soit aux laboratoires privés, soit aux cinq laboratoires fonctionnant actuellement dans la circonscription, sous la direction de pharmaciens-biologistes.

Ces laboratoires se répartissent comme suit :

S.S.M. DE VALENCIENNES	
Pharmacies	7
Pharmaciens	9
Préparateurs	20
Personnel auxiliaire.	15
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	4 110 000

S.S.M. D'ANICHE	
Pharmacies	5
Pharmaciens	8
Préparateurs	12
Personnel auxiliaire.	11
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	3 663 000

S.S.M. DE L'ESCARPELLE	
Pharmacies	1
Pharmaciens	1
Préparateurs	4
Personnel auxiliaire.	3
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	1 128 000

S.S.M. D'OSTRICOURT	
Pharmacies	2
Pharmaciens	3
Préparateurs	8
Personnel auxiliaire.	2
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	1 712 000

S.S.M. D'AUCHEL	
Pharmacies	3
Pharmaciens	4
Préparateurs	8
Personnel auxiliaire.	5
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	2 500 000

S.S.M. DE COURRIÈRES	
Pharmacies	3
Pharmaciens	3
Préparateurs	15
Personnel auxiliaire.	6
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	2 960 000

S.S.M. DE DOURGES	
Pharmacies	2
Pharmaciens	2
Préparateurs	5
Personnel auxiliaire.	4
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	1 386 000

S.S.M. DE LENS	
Pharmacies	2
Pharmaciens	4
Préparateurs	8
Personnel auxiliaire.	10
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	3 288 000

S.S.M. DE BRUAY	
Pharmacies	1
Pharmaciens	1
Préparateurs	8
Personnel auxiliaire.	3
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	1 869 000

S.S.M. DE BULLY-GRENAY	
Pharmacies	4
Pharmaciens	4
Préparateurs	9
Personnel auxiliaire.	6
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	2 864 000

S.S.M. DE NŒUX	
Pharmacies	3
Pharmaciens	4
Préparateurs	5
Personnel auxiliaire.	6
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	1 650 000

S.S.M. DE LIEVIN	
Pharmacies	2
Pharmaciens	2
Préparateurs	7
Personnel auxiliaire.	5
Chiffre d'affaires en 1961.... NF	1 927 000

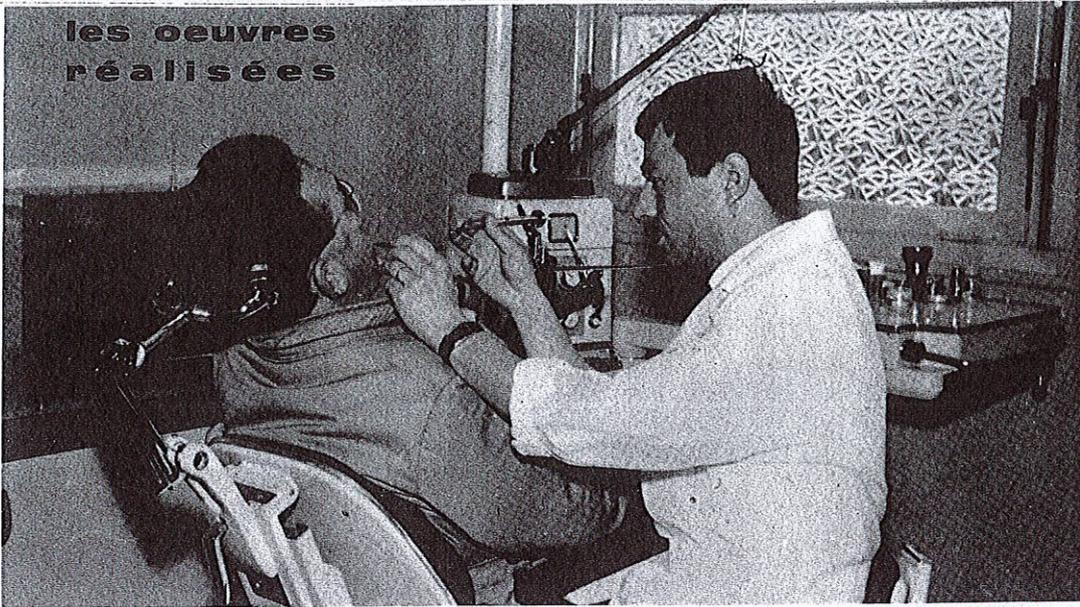
S.S.M. DE COURRIÈRES	
Laboratoire : 1	
Analyses pratiquées :	
Sérologiques bactériologiques coprologiques chimie biologique hématologiques	
Nombre de « B » en 1961.....	382 500
Chiffre d'affaires en 1961..... NF	227 000

S.S.M. D'OSTRICOURT	
Laboratoire : 1	
Analyses pratiquées :	
Sérologiques bactériologiques coprologiques chimie biologique hématologiques	
Nombre de « B » en 1961.....	131 550
Chiffre d'affaires en 1961..... NF	63 000

S.S.M. DE DOURGES	
Laboratoire : 1	
Analyses pratiquées :	
Sérologiques chimie biologique hématologiques	
Nombre de « B » en 1961.....	110 400
Chiffre d'affaires en 1961..... NF	53 000

S.S.M. DE NŒUX-LES-MINES	
Laboratoires : 2	
Analyses pratiquées :	
toutes analyses	
Nombre de « B » en 1961.....	252 000
Chiffre d'affaires en 1961..... NF	81 900

les oeuvres
réalisées



Cabinet dentaire de la S.S.M. de Bully-Grenay

3

LES CABINETS DENTAIRES MUTUALISTES

En vue d'assurer à leurs ressortissants les soins et les prothèses dentaires à des conditions très inférieures aux tarifs pratiqués par les dentistes privés, les Sociétés de Secours Minières se sont efforcées de créer des cabinets dentaires mutualistes et les ont implantés dans les secteurs où la population minière est la plus dense.

Les 34 fauteuils installés au 31 décembre 1961 se répartissent dans 19 localités minières parmi les plus importantes.

Les appareils de prothèses dentaires sont exécutés par des prothésistes privés avec lesquels les Sociétés de Secours Minières ont passé convention à l'exception des Sociétés de Secours Minières de VALENCIENNES, d'AUCHEL et de BULLY-GRENAY, qui possèdent leur propre laboratoire de prothèse.

Le programme des réalisations sanitaires et sociales prévoit l'aménagement de 6 cabinets dentaires supplémentaires.

S.S.M. DE VALENCIENNES	
Cabinets dentaires.....	3
Fauteuils.....	3
Chirurgiens dentistes...	3
Personnel auxiliaire....	3
Nombre de « D » en 1961.....	243 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 467 000

S.S.M. D'ANICHE	
Cabinets dentaires.....	3
Fauteuils.....	3
Chirurgiens dentistes...	3
Personnel auxiliaire....	4
Nombre de « D » en 1961.....	116 500
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 326 000

S.S.M. D'AUCHEL	
Cabinets dentaires.....	1
Fauteuils.....	4
Chirurgiens dentistes...	4
Personnel auxiliaire....	2
Nombre de « D » en 1961.....	345 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 773 000

S.S.M. DE COURRIÈRES	
Cabinets dentaires.....	2
Fauteuils.....	3
Chirurgiens dentistes...	3
Personnel auxiliaire....	3
Nombre de « D » en 1961.....	190 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 457 000

S.S.M. DE DOURGES	
Cabinets dentaires.....	1
Fauteuils.....	2
Chirurgiens dentistes...	2
Personnel auxiliaire....	2
Nombre de « D » en 1961.....	168 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 299 000

S.S.M. DE LENS	
Cabinets dentaires.....	2
Fauteuils.....	4
Chirurgiens dentistes...	4
Personnel auxiliaire....	2
Nombre de « D » en 1961.....	245 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 415 000

S.S.M. DE BRUAY	
Cabinets dentaires.....	1
Fauteuils.....	4
Chirurgiens dentistes...	4
Personnel auxiliaire....	2
Nombre de « D » en 1961.....	220 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 453 000

S.S.M. DE BULLY-GRENAY	
Cabinets dentaires.....	2
Fauteuils.....	3
Chirurgiens dentistes...	3
Personnel auxiliaire....	3
Nombre de « D » en 1961.....	188 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 438 000

S.S.M. DE NŒUX	
Cabinets dentaires.....	2
Fauteuils.....	5
Chirurgiens dentistes...	4
Personnel auxiliaire....	3
Nombre de « D » en 1961.....	220 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 494 000

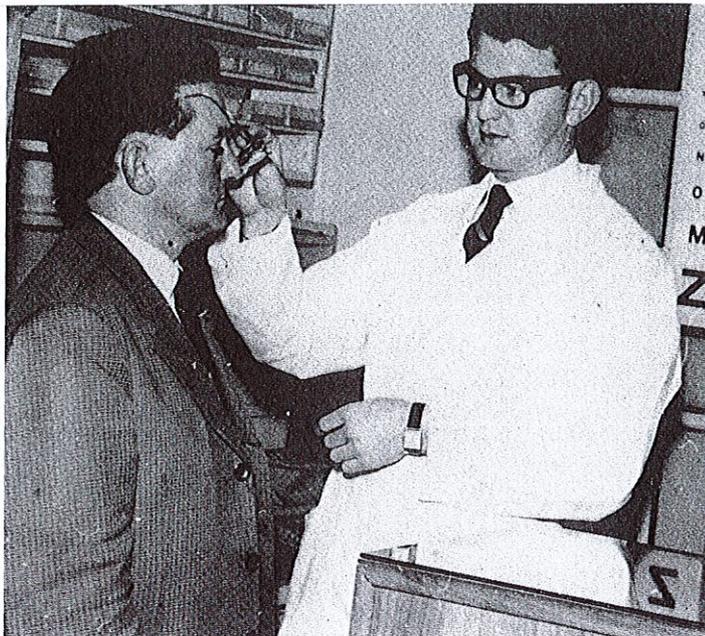
S.S.M. DE LIEVIN	
Cabinets dentaires.....	2
Fauteuils.....	3
Chirurgiens dentistes...	3
Personnel auxiliaire....	3
Nombre de « D » en 1961.....	167 000
Chiffre d'affaires en 1961.....	NF 365 000

LES CABINETS D'OPTIQUE

Les considérations qui ont prévalu en faveur de la création de cabinets dentaires mutualistes ont amené certaines Sociétés de Secours Minières à ouvrir des cabinets d'optique qui permettent de consentir aux assurés des prix avantageux pour la fourniture de verres correcteurs et des montures de lunettes.

Au nombre de 7 dans la circonscription de l'UNION RÉGIONALE, les cabinets d'optique ont été créés surtout par les Sociétés de Secours Minières ayant un grand nombre de bénéficiaires. Leur répartition géographique est la suivante :

4



Cabinet d'optique de la S.S.M. de Bully-Grenay

S.S.M. D'ANICHE	
Opticien	1
Personnel auxiliaire.	3
Chiffre d'affaires en 1961 NF 231 000	

S.S.M. D'AUCHEL	
Opticien	1
Personnel auxiliaire.	1
Chiffre d'affaires en 1961 NF 185 000	

S.S.M. DE COURRIÈRES	
Opticien	1
Personnel auxiliaire.	1
Chiffre d'affaires en 1961 NF 109 000	

S.S.M. DE BRUAY	
Opticien	1
Personnel auxiliaire.	1
Chiffre d'affaires en 1961 NF 61 000	

S.S.M. DE BULLY-GRENAY	
Opticien	1
Personnel auxiliaire.	1
Chiffre d'affaires en 1961 NF 118 000	

S.S.M. DE NŒUX	
Opticien	1
Personnel auxiliaire.	1
Chiffre d'affaires en 1961 NF 93 000	

S.S.M. DE LIEVIN	
Opticien	1
Personnel auxiliaire.	1
Chiffre d'affaires en 1961 NF 107 000	

5

LES SERVICES AMBULANCIERS

Pour assurer l'acheminement rapide des malades qui ne sont pas en mesure de se déplacer vers les Centres de Santé, les Etablissements hospitaliers et les Maternités, les Sociétés de Secours Minières entretiennent toutes un service ambulancier composé de véhicules à plusieurs places assises et d'ambulances individuelles convenablement aménagées.

Les indications de la page suivante donnent l'importance du parc des services ambulanciers et des résultats en 1961.



les oeuvres
réalisées

5

LES SERVICES
AMBULANCIERS



S.S.M. DE VALENCIENNES	
Chauffeurs	6
Véhicules.....	7
Capacité totale.. (nombre de personnes)	42
Kms en 1961....	273 000
Personnes trans- portées	11 700

S.S.M. D'ANICHE	
Chauffeurs	5
Véhicules.....	6
Capacité totale.. (nombre de personnes)	45
Kms en 1961....	222 000
Personnes trans- portées	12 300

S.S.M. DE L'ESCARPELLE	
Chauffeurs	3
Véhicules.....	4
Capacité totale.. (nombre de personnes)	40
Kms en 1961....	85 000
Personnes trans- portées	6 800

S.S.M. D'OSTRICOURT	
Chauffeurs	3
Véhicules.....	4
Capacité totale.. (nombre de personnes)	42
Kms en 1961....	121 000
Personnes trans- portées	9 700

S.S.M. D'AUCHEL	
Chauffeurs	7
Véhicules.....	8
Capacité totale.. (nombre de personnes)	88
Kms en 1961....	295 000
Personnes trans- portées	22 400

S.S.M. DE COURRIÈRES	
Chauffeurs	5
Véhicules.....	5
Capacité totale.. (nombre de personnes)	33
Kms en 1961....	141 000
Personnes trans- portées	12 100

S.S.M. DE DOURGES	
Chauffeurs	3
Véhicules.....	3
Capacité totale.. (nombre de personnes)	20
Kms en 1961....	93 000
Personnes trans- portées	5 800

S.S.M. DE LENS	
Chauffeurs	4
Véhicules.....	4
Capacité totale . (nombre de personnes)	29
Kms en 1961....	128 000
Personnes trans- portées	8 000

S.S.M. DE BRUAY	
Chauffeurs	4
Véhicules.....	4
Capacité totale.. (nombre de personnes)	49
Kms en 1961....	167 000
Personnes trans- portées	13 500

S.S.M. DE BULLY-GRENAY	
Chauffeurs	4
Véhicules.....	5
Capacité totale.. (nombre de personnes)	42
Kms en 1961....	213 000
Personnes trans- portées	13 200

S.S.M. DE NŒUX	
Chauffeurs	4
Véhicules.....	5
Capacité totale.. (nombre de personnes)	56
Kms en 1961....	179 000
Personnes trans- portées	11 600

S.S.M. DE LIEVIN	
Chauffeurs	3
Véhicules.....	4
Capacité totale.. (nombre de personnes)	32
Kms en 1961....	148 000
Personnes trans- portées	10 300

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Les trois établissements gérés par les organismes de Sécurité Sociale de la Région sont :

1961 au 31 décembre 1961, 737 entrées correspondant à 6 691 journées.

A. L'hôpital-maternité de la Société de Secours Minière de LIÉVIN

Construit en 1927, cet hôpital comporte 60 lits de chirurgie et 10 lits de maternité. Son activité s'est traduite en 1961 par :

— 1 547 entrées correspondant à 14 716 journées en chirurgie;

— 417 entrées correspondant à 3 375 journées en maternité.

Un projet, en cours d'examen au Ministère du Travail, prévoit le transfert de cet établissement dans un immeuble plus spacieux et l'aménagement dans les locaux ainsi libérés d'un Centre de Santé, d'une Pharmacie mutualiste, d'un Centre de Protection Maternelle et Infantile et d'un dispensaire de soins.

B. La maternité de BRUAY-EN-ARTOIS

Cette maternité de 24 lits a été rachetée en 1961 aux Houillères, Groupe de BRUAY, par l'UNION RÉGIONALE, qui en a confié la gestion à la Société de Secours Minière de BRUAY.

En 1961, il a été enregistré pour la période du 1^{er} février

C. La Maison de Repos du Mineur à SAINT-LAURENT-BLANGY

Aménagée en 1958 par l'UNION RÉGIONALE, dans une propriété de 9,93 hectares près d'ARRAS, cette maison reçoit :

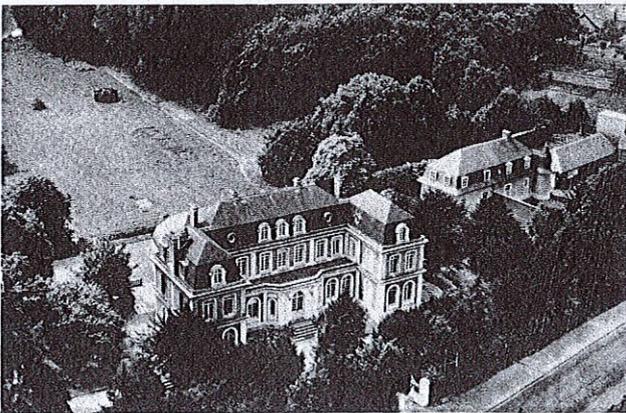
— les malades présentant une altération de l'état général sans signe de localisation;

— les malades chroniques stabilisés qui ont besoin de repos;

— les malades relevant de maladie ou d'une intervention chirurgicale dont l'état ne nécessite plus un séjour à l'hôpital ou dans un établissement similaire, mais qui ne peuvent trouver à domicile les soins nécessaires à une guérison rapide ou doivent faire l'objet d'une surveillance particulière.

Ne sont pas admis les malades atteints d'affection mentale ou contagieuse.

La capacité de la maison de repos est de 46 lits. Le nombre des admissions en 1961 s'est élevé à 267, correspondant à 12 759 journées.



L'équipement sanitaire du bassin nord - Pas-de-Calais

Ce rapide exposé sur l'équipement sanitaire serait incomplet si l'on ne mentionnait les Etablissements qui font partie du patrimoine des Houillères du Bassin et qui, parallèlement aux réalisations des Sociétés de Secours Minières, contribuent, sur le plan de l'entreprise, à maintenir la santé de la population minière.

Ces établissements, judicieusement répartis sur le territoire du Bassin, sont gérés respectivement par les sept Groupes d'Exploitation de :

- AUCHEL-BRUAY à Bruay;
- BÉTHUNE à Nœux-les-Mines;
- LENS-LIÉVIN à Lens;
- HÉNIN-LIÉTARD à Billy-Montigny;
- OIGNIES à Oignies;
- DOUAI à Aniche;
- VALENCIENNES à Anzin.

L'équipement sanitaire comprend, globalement :

- 7 hôpitaux;
- 3 maternités;
- 14 centres médicaux-sociaux;

- 1 infirmerie par siège d'exploitation;
- 1 centre de réadaptation fonctionnelle à OIGNIES;
- 1 centre d'études médicales minières à SIN-LE-NOBLE.

La CARTE du BASSIN CONCRÉTISE l'ensemble de cet équipement (voir en page suivante).

Dans ces établissements, qui groupent 900 lits et permettent 265 000 journées d'hospitalisation par an, exercent 44 médecins et 12 chirurgiens.

Le Centre d'Etudes Médicales Minières, grâce à des laboratoires équipés pour les examens spécialisés de biologie, bactériologie, anatomo-pathologie, poursuit des études et recherches sur toutes les questions intéressant la pathologie et l'hygiène minière, en particulier la silicose. Il assure également le fonctionnement du car radiologique d'examen pulmonaires systématiques, qui tire environ 91 000 radiographies par an.



●●●●● L'ÉQUIPEMENT SANITAIRE DU BASSIN NORD - PAS-DE-CALAIS (suite)

Le Centre de Réadaptation fonctionnelle d'OIGNIES, ouvert en 1950, a traité 3 300 blessés depuis sa fondation :
 63 % ont repris leur travail antérieur;
 36 % ont pu reprendre un autre travail;
 1 % seulement a été invalidé.

1° HOPITAUX

Les hôpitaux des Houillères reçoivent dans leurs services de chirurgie et de traumatologie non seulement les accidentés du travail mais également tous les ressortissants du régime minier. Ce sont :

— l'hôpital d'AUCHEL	56 lits
— — Ste-Barbe à BRUAY-en-ARTOIS.	36 —
— — Ste-Barbe à BULLY.....	122 —
— — Ste-Barbe à FOUQUIÈRES - lès - LENS	129 —
— — Darcy à HÉNIN-LIÉTARD.....	101 —
— la clinique Teissier à VALENCIENNES ..	175 —
— l'hôpital Anquetil à OIGNIES	48 —

2° Centre de réadaptation fonctionnelle d'OIGNIES

La capacité du Centre de Réadaptation fonctionnelle d'OIGNIES est de 90 lits.

3° MATERNITÉS

Les trois maternités sont :	Nombre de lits	Nombre d'accouchements en 1961
— La maternité d'AUCHEL	40	1 311
— — de MAZINGARBE .	58	1 412
— — S. Lannoy à HÉNIN-LIÉTARD.....	40	1 144

4° CENTRES MÉDICAUX-SOCIAUX

Les 14 Centres, mentionnés ci-dessous, équipés suivant les techniques modernes, permettent d'exercer dans de bonnes conditions la médecine du travail.

● **Groupe d'Auchel-Bruay.** — Centre Médico-Social, avenue de l'Hôpital, AUCHEL (P.-de-C.).

BRUAY. — Centre Médico-Social, rue Ch.-Marlard, BRUAY-EN-ARTOIS (P.-de-C.).

● **Groupe de Béthune.** — Centre Médico-Social de BULLY, rue Lamendin, BULLY-LES-MINES (P.-de-C.).

● **Groupe de Lens-Liévin.** — Centre Médico-Social de LENS, route de La Bassée, LENS (P.-de-C.).

Centre médico-social de LIÉVIN.

● **Groupe d'Hénin-Liétard.** — Centre Médico-Social Darcy, rue Ph.-Robiaud, HÉNIN-LIÉTARD.

Centre Médico-Social de FOUQUIÈRES-LES-LENS, avenue de l'Hôpital.

● **Groupe d'Oignies.** — Centre Médico-Social, rue H.-Crombez OIGNIES (P.-de-C.).

● **Groupe de Douai.** — Centre Médico-Social d'ANICHE, boulevard National, AUBERCHICOURT.

Centre Médico-Social de WAZIERS, place de la Clochette, WAZIERS (Nord).

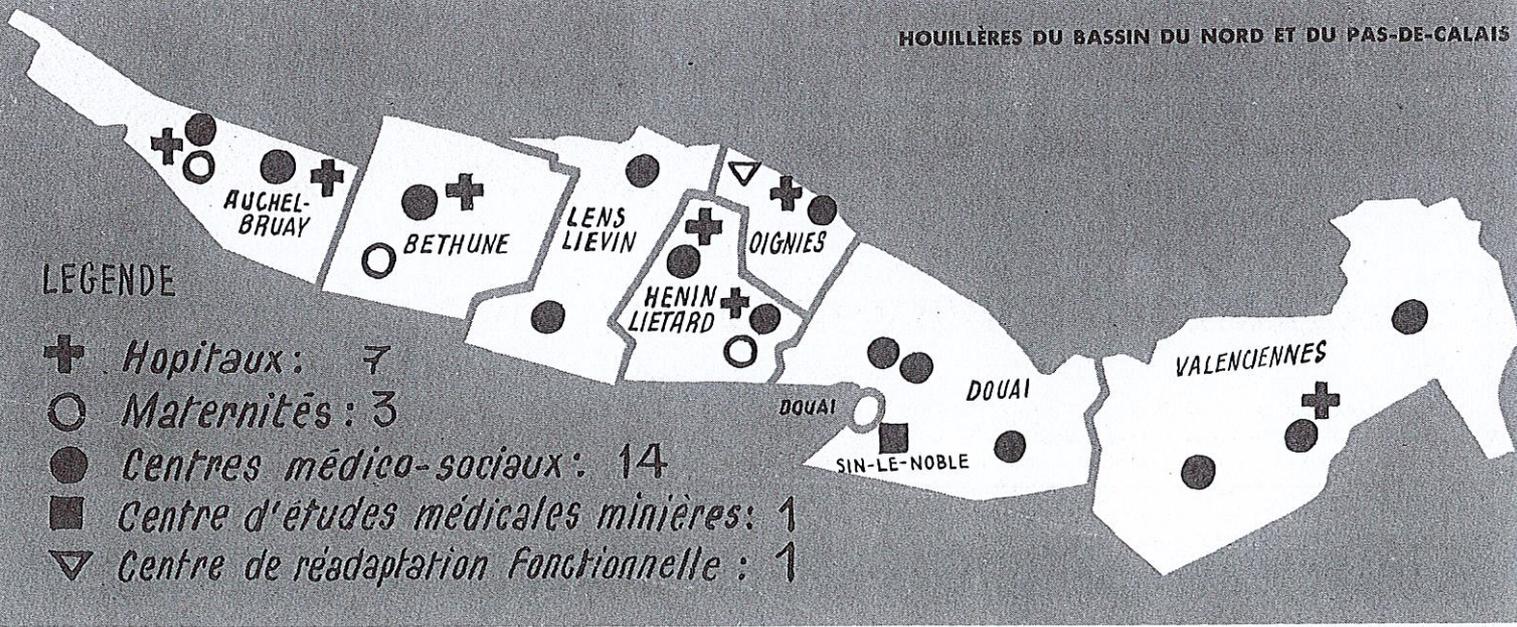
Centre Médico-Social de FLERS-EN-ESCREBIEUX, rue d'Auby, PONT-DE-LA-DEULE (Nord).

● **Groupe de Valenciennes.** — Centre Médico-Social de SAINT-WAAST-VALENCIENNES, 63, rue Désandrouins, VALENCIENNES (Nord).

Centre Médico-Social d'ESCAUDAIN, rue P.-Bert, ESCAUDAIN.

Centre Médico-Social de CONDÉ-SUR-ESCAUT (Nord).

HOUILLÈRES DU BASSIN DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS



conclusion

La diversité et l'importance de l'équipement sanitaire que nous venons de passer en revue traduisent bien le fait que très tôt la profession minière a pris conscience de la nécessité d'une protection sanitaire et sociale qui a été entreprise solidairement par les travailleurs eux-mêmes et par les exploitations minières.